

CAMP DE RÉFUGIÉ-E-S D'ELBEYLI

Observatoire des Camps de Réfugié-e-s
Pôle Étude et Recensement des camps
Zone Afrique du Nord et Moyen-Orient

GUIDOU Lehna
Novembre 2021



CAMP DE RÉFUGIÉ- E-S D'ELBEYLI

Localisation du centre

CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

Contexte de création du camp

La population accueillie

RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

Législation

Règles encadrant l'accueil

Modalités d'accès au camp

LA GESTION DU CAMP

Les gestionnaires du camp

Système de délivrance des protections internationales

Les services assurés dans le camp

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

Situation sécuritaire et limitation du droit d'aller et venir
des réfugié-e-s au sein du camp

Climat d'enfermement et circuit d'approvisionnement
fermé

Prostitution

Précarité du statut de protection temporaire et accès au
marché du travail

Durée de la protection temporaire

ENJEUX D'INTÉGRATION SOCIALE DES RÉFUGIÉ-E-S ET DE PRISE EN COMPTE DE LEURS SPÉCIFICITÉS

Amélioration des services pour l'hiver

Représentation des encampé-e-s et participation à la vie
collective

Effectivité du service d'éducation et perspectives
d'évolutions

Accompagnement des plus vulnérables

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Localisation du camp d' **ELBEYLI**



LE CAMP D'EYBEYLI SE SITUE :

- au sud-est de la Turquie, dans le gouvernorat de Kilis, à seulement 10 km de la frontière syrienne. Véritable ville, il est rempli de conteneurs qui servent de logements, avec une capacité d'accueil de 25 000 personnes pour une superficie de 420 000 m²[1].
- 36°39'53"N, 37°21'39"E



CONTEXTE D'INSTALLATION DU CAMP

CONTEXTE DE CRÉATION DU CAMP

La construction du camp d'Elbeyli a commencé le 17 janvier 2013. Officiellement, ses portes ont ouvert le 03 juin 2013[2].

Depuis 2011, la **guerre civile en Syrie** alimente la plus grave crise de réfugié-e-s au monde. De nombreux syrien-ne-s ont fui leur pays à la recherche d'un refuge au sein de pays voisins comme la Turquie. Dès le début du conflit, Ankara a mené une **politique d'accueil** de grande envergure[3].

Au 4 novembre 2021, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) enregistre plus de **3,726,361 millions** de réfugié-e-s en provenance de Syrie sur le sol turc, faisant du pays la plus vaste terre d'accueil de réfugié-e-s syrien-ne-s [4]. La Turquie compte aussi près de 330 000 réfugié-e-s et demandeur-se-s d'asile d'autres nationalités[5].

La grande majorité des migrant-e-s vivent en dehors de camps, au sein de villes dites « **satellites** », dans des conditions difficiles nonobstant les efforts mis en œuvre par le Gouvernement turc pour leur fournir un accès aux droits et aux services primaires.

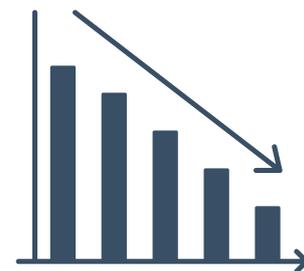
Lors de la construction du camp, la partie du territoire syrien située de l'autre côté de la frontière était sous le contrôle du groupe terroriste « Etat Islamique ». La région d'installation n'était pas donc pas stable à cet époque et justifiait la mise en place d'une **politique de sécurisation** et de contrôle à l'extérieur comme à l'intérieur des murs du camp.

LA POPULATION ACCUEILLIE



Syrien-ne -s

En 2015, le camp accueillait **24 297 résident-e-s** (5 600 femmes, 5 264 hommes et 13 433 enfants) [6].



Au 5 août 2021, 8 296 syrien-ne-s y sont enregistré-e-s[7].



La chute du nombre de résident-e-s au sein du camp s'explique notamment en raison des politiques de réinstallation en milieu urbain et d'admission au sein de pays tiers menées conjointement par le gouvernement turc et l'UNHCR.

LE RÔLE DE L'ÉTAT HÔTE

LÉGISLATION



La Turquie est signataire de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, qui définit le **droit d'asile** à l'article 14[8] ainsi qu'à la Convention de Genève de 1951 relative au **statut des réfugiés**[9] et à son Protocole de 1967[10].

Si la Turquie a effectivement ratifié la Convention de 1951, ce n'est pas sans condition. Elle y a ajouté une **limitation géographique** qui restreint son champ d'application aux seules personnes déplacées en raison d'événements survenus en **Europe**[11]. Lorsque la Turquie a signé le Protocole de 1967 relatif au statut des réfugiés, elle a explicitement maintenu cette réserve[12]. Par conséquent, elle n'est tenue par aucune obligation juridique issue de la Convention de 1951 envers les personnes qui ont fui en raison d'événements survenus hors d'Europe.

Par nature, le droit d'asile turc est **temporaire** pour les ressortissant-e-s des pays non-membres du Conseil de l'Europe. Ces hommes et ces femmes n'ont ni accès au statut de réfugié (au sens du droit international), ni à un permis de séjour permanent en Turquie[13].

RÈGLES ENCADRANT L'ACCUEIL

Dans les premiers temps de la crise syrienne, le gouvernement turc estimait disposer des capacités suffisantes pour une gestion souveraine du flux de migrant-e-s. Les déraciné-e-s ont alors été installé-e-s au sein de camps prévus en urgence situés principalement au sud du pays, près de la frontière turco-syrienne.

En revanche, ils-elles peuvent prétendre à la **protection internationale** et à ce titre, sont protégé-e-s du rapatriement dans leur pays[14]. Cependant, ils-elles ne sont autorisé-e-s à rester en Turquie que temporairement et doivent donc trouver, dans un temps limité, une solution de long terme en dehors du pays[15].

Le 11 avril 2013, l'adoption de la Loi sur les étrangers et la protection internationale par le Parlement turc donne lieu à la consécration du concept de **demandeur-se-e d'asile** au sein du système légal turc[16]. Deux protections sont prévues pour les migrant-e-s non-européen-ne-s :

- La **protection internationale**, qui concerne les individus contraints de quitter leur pays pour cause de guerre ou de persécution et qui sont dans l'impossibilité d'y retourner[17] ;
- La **protection temporaire** dont le champ d'application est restreint aux seules personnes qui ont fui la Syrie et souhaitent demander l'asile en Turquie[18].

En définitive, l'adoption de ces deux textes a permis d'intégrer les acquis européens dans le domaine de l'asile au sein de la législation interne turque.

Très vite, les autorités ont favorisé leur **réhabilitation au sein de villes**[19].

Préférant se référer à un « centre d'accueil et d'hébergement » ou un « centre d'hébergement temporaire », officiellement, les termes de « camp de réfugié-e-s » ne sont jamais employés par le

gouvernement de Recep Tayyip Erdoğan pour désigner le camp d'Elbeyli[20]. Ce choix s'explique en grande partie du fait du cadre juridique turc qui organise le régime de l'asile.

Les migrant-e-s en provenance de Syrie sont perçu-e-s comme de simple invité-e-s dont la présence est par nature temporaire sur le territoire. Le camp d'Elbeyli n'accueille que des syrien-ne-s, il est ainsi qualifié de **centre d'hébergement temporaire**. A contrario, l'UNHCR utilise les termes de « camp de réfugié-e-s ».

Actuellement, plus de 98% des réfugié-e-s vivent parmi la population locale. **Moins de 2%** d'entre eux se trouvent dans les « centres d'hébergement temporaire »[21] comme le camp d'Elbeyli (nommé « *Elbeyli Konaklama Tesisleri* »[22], littéralement : centre d'hébergement temporaire d'Elbeyli).

Sous la tutelle du Ministère de l'Intérieur, la Présidence de la gestion des catastrophes et des urgences, ou **AFAD**, (*Afet ve Acil Durum Yönetimi Başkanlığı*) a immédiatement assumé le rôle de responsable de la réponse à l'afflux massif de syrien-ne-s et, notamment, en tant que gestionnaire des centres d'hébergement temporaire comme celui d'Elbeyli[23].

Du fait de l'accélération et de l'enlisement de la **crise syrienne**, le nombre de personnes affluant vers le sol turc a substantiellement **augmenté**.

MODALITÉS D'ACCÈS AU CAMP

Si la Turquie s'avère être le premier pays d'accueil de déplacé-e-s syrien-ne-s, les portes du camp d'Elbeyli ne sont pas sans verrou.

- **Un accès limité aux demandeurs-se-s de protection temporaire**

Le pays a donc été amené à repenser son système d'asile dont la mise en œuvre était jusqu'alors en majeure partie déléguée à l'**UNHCR**. L'agence onusienne avait pour mission principale la réinstallation de l'ensemble des déraciné-e-s au sein de pays tiers. Face à l'échec de cette méthode, une réforme très largement inspirée des standards européens du droit d'asile a été introduite. La Loi numéro 6458 sur les étrangers et la protection internationale a créé la **Direction Générale de la Gestion des Migrations (DGGM)**[24].

A l'instar de l'AFAD, la DGGM est subordonnée au **Ministère de l'Intérieur turc**. Cette Administration a pris le relais de l'AFAD concernant l'exécution des politiques migratoires et d'asile (procédures d'enregistrement et de détermination du statut)[25], ainsi que la création et la gestion des centres d'accueil temporaire [26].

Néanmoins, l'AFAD et la DGGM demeurent collaboratrices dans le cadre de la détermination des procédures et des principes guidant la gestion, le fonctionnement et la sécurité des centres d'hébergement temporaire[27]. De plus, ces deux organes travaillent toujours en partenariat avec l'UNHCR[28].

Le camp d'Elbeyli est un lieu qui n'accueille que des **demandeurs-ses de protection temporaire**. Le camp n'est donc occupé que par des individus provenant de Syrie.

D'ailleurs, son accès est conditionné au dépôt d'une candidature à la protection temporaire auprès de la DGGM et, plus précisément, auprès de la **Direction Provinciale de la Gestion de la Migration (DPGM)** de la ville où l'individu se trouve. Dans le cas des encampé-e-s d'Elbeyli, les individus doivent ainsi déposer leur demande auprès du gouvernorat de Kilis.

Si le camp d'Elbeyli est exclusivement géré par la **DGGM** et la **DPGM de Kilis**[29], la détermination des transferts des réfugié-e-s temporaires au sein du camp est aussi de leur strict ressort.

Néanmoins, à cet égard, le pouvoir discrétionnaire de la DGGM est limité par certains impératifs comme la situation familiale ou les besoins particuliers des individus[30]. De plus, du fait de leur **vulnérabilité**, certaines personnes ont un accès prioritaire au centre d'hébergement[31] - par exemple, les mineur-e-s isolé-e-s ou les individus qui présentent des besoins particuliers

(personnes handicapées, personne âgées, femmes enceintes, familles monoparentales, personnes qui ont été soumises à la torture, ou à d'autres violences psychologiques, physiques ou sexuelles) [32].

- Une liberté de mouvement en principe

En principe, le fonctionnement du camp d'Elbeyli ne repose pas sur un principe d'enfermement des encampé-e-s. Ceux-elles-ci sont libres « (...) de quitter les camps et d'y revenir, en se conformant aux dispositions des règlements internes »[33].

Pourtant, en pratique, les hommes et les femmes du camp sont autorisé-e-s à le quitter le matin et à rentrer en fin de journée, mais ne peuvent pas rester trop longtemps en dehors au **risque de perdre leurs droits**[34].

Dès leur entrée dans le camp, les réfugié-e-s se voient attribuer un **numéro d'identification** qui leur permet d'avoir accès à l'ensemble des services au sein du camp. Chacun de leur mouvement est donc connu des gestionnaires[35].

LA GESTION DU CAMP

LES GESTIONNAIRES DU CAMP



- **Direction générale de la gestion des migrations (DGGM):**
 - Responsable de la gestion et de la coordination générales du camp
 - Responsable des transferts au sein du camp

Contrairement à de nombreux camps dans le monde, le camp d'Elbeyli n'est pas dirigé par l'UNHCR mais par des organes sous la **tutelle du gouvernement** de l'Etat hôte : L'**AFAD** et la **DGGM**.

Le camp est **officiellement reconnu** par l'Etat turc. Il a été établi sur le fondement d'une loi étatique (la loi n°6458) qui confie la mise en place des logements à destination de l'accueil des réfugié-e-s à la discrétion de l'AFAD et la DGGM[36]. La coordination générale du camp relève exclusivement de ces deux partenaires gouvernementaux et, plus précisément, de l'extension de la DGGM à l'échelle provinciale, la **DPGM de Kilis**[37].

Les employé-e-s du camp sont également issu-e-s des rangs du gouvernement. Néanmoins, afin d'installer ce camp, l'AFAD s'est largement inspirée des **directives de l'UNHCR** relatives aux normes d'installation et de gestion des camps[38].

SYSTÈME DE DÉLIVRANCE DES PROTECTIONS INTERNATIONALES

En Turquie, les personnes provenant de Syrie (syrien-ne-s, réfugié-e-s palestinien-ne-s, apatrides) **ne peuvent pas effectuer de demande de protection internationale**.

Les migrant-e-s provenant de Syrie sont strictement soumis-se-s à la procédure de **protection temporaire**. Pour ce faire, ils-elles doivent s'enregistrer auprès de la DGGM, contrairement aux déraciné-e-s, soumis-se-s au régime de la protection internationale et qui déposent leur candidature directement auprès de l'UNHCR[43].

D'autre part, la DGGM est l'organisme responsable de l'**enregistrement des demandes d'asile** aux provinces frontalières[39]. Ce rôle lui confère *in fine* le pouvoir de décision quant aux placements des réfugié-e-s au sein du camp d'Elbeyli. Aussi, même si d'autres organismes sont présents au sein du camp[40], ils le sont uniquement sur invitation de la DGGM et donc du gouvernement turc. En définitive, les **ONG** sont reléguées à un **simple rôle de soutien**.

Enfin, bien que la Turquie soit financièrement soutenue par l'Union Européenne dans le cadre de la gestion du flux de réfugié-e-s[41], concernant la gestion des camps comme celui d'Elbeyli, elle a préféré assumer seule leur **financement** afin de s'assurer leur **contrôle**[42].

Néanmoins, l'**UNHCR assiste** les autorités turques dans le cadre de la détermination du statut de réfugié et de la **recherche de solutions durables**, (notamment aux fins d'une réinstallation au sein d'un pays tiers). Aussi, un accord conclu entre Ankara et l'UNHCR en 2016 (entré en vigueur le 1er juillet 2018) prévoit le maintien d'un partenariat entre ces deux acteurs. Ainsi, en consultation avec la DGGM, l'UNHCR détermine les besoins et les problèmes des déraciné-e-s en Turquie[44]. D'autre part, un individu qui obtient une réponse positive de la DGGM se voit délivrer une carte d'identité pour titulaire de protection temporaire.

Le nombre élevé de demandes justifie la délivrance *prima facie* de cette carte aux demandeurs-se-s d'asile de nationalité syrienne. La **carte d'identité temporaire** confère de nombreux **droits** et un accès à des **services essentiels** à ses titulaires :

droit de résidence en Turquie[45], accès aux services primaires (aides alimentaires, suivi médical, scolarisation des enfants, permis de travail, etc.)[46]. Tous ces services sont d'ailleurs accessibles directement dans le camp d'Elbeyli.

SERVICES ASSURÉS DANS LE CAMP

MISE À L'ABRI ET MODALITÉS D'ACCUEIL

Les logements des encampé-e-s sont des **conteneurs préfabriqués** d'une superficie totale de **21m²**. Le conteneur comprend deux pièces, dont une salle de bain et des toilettes. Il est également équipé d'une antenne satellitaire. Les conteneurs sont surélevés, ils ne sont pas posés à même le sol. Tous les conteneurs ont été entièrement financés et assurés par la DGGM et l'AFAD[47]. Les rues du camp d'Elbeyli sont pavées. L'atmosphère, celle d'un **village** accueillant, a été imitée avec de grandes places entourées de petites boutiques[48].

ACCÈS À LA SANTÉ

Le camp dispose d'un **hôpital**, de services d'**urgences** (24h/24) et d'une **pharmacie**.

Les services de santé sont sous la coordination générale de la DGGM et de la DPGM de Kilis, responsable de la coordination et de l'exécution des services de santé pour les personnes protégées temporairement.

Le fonctionnement du dispensaire un **soutien psychosocial** est assuré par un personnel spécialisé issu du corps médical local[50].



ACCÈS À L'ÉDUCATION

Le camp est composé de **trois écoles** primaires, **deux collèges**, **un lycée** et **un centre d'enseignement turc** pour un total de 60 salles de classe. La DGMM et l'*Humanitarian Relief Foundation* (IHH) ont été chargés de la construction des écoles au sein du camp. L'**UNICEF** (Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance) pilote des programmes de **formation d'enseignant-e-s syrien-ne-s**, et assure leur rémunération à hauteur de 150 dollars par mois depuis 2015[49]. Le **Croissant Rouge turc** participe également au bon fonctionnement des écoles dans le camp.



EAU, ASSAINISSEMENT, HYGIÈNE

Dès 2016, et afin de permettre un accès à l'eau dans le camp, la DGMM et l'AFAD ont développé avec la municipalité des projets de **puits d'eau souterrain**[51].

Le camp dispose de **laveries ouvertes** aux encampé-e-s.

D'autre part, la ville d'Elbeyli a très vite été confrontée au problème de la gestion technique des **déchets** provenant du camp. En 2016, avec le soutien de l'Union Européenne, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a

mis en place un programme de **recyclage** et un entre de **transfert de déchets**[52].

CONSEIL ET ASSISTANCE LEGALE

Les réfugié-e-s du camp d'Elbeyli peuvent bénéficier d'une **assistance légale gratuite** en s'adressant au barreau de la ville d'Elbeyli.

L'ONG **Refugee Rights Turkey** offre également des services d'assistance[53].

Refugee
Rights
Turkey

ACCÈS À L'ALIMENTATION

Le camp compte **deux supermarchés**[54]. Le Programme Alimentaire mondial des Nations Unies (PAM) est un des contributeurs principaux de l'approvisionnement des marchés du camp[55].

Il fournit également une **aide financière mensuelle** à hauteur de **50 livres turques** (soit 5,58 euros) aux réfugié-e-s du camp, sous la forme d'un bon électronique qui leur permet de se procurer de la nourriture dans les supermarchés du camp. Dans ses missions d'aide alimentaire, le PAM est secondé par le *Geniş ve dinamik bir STK olan Uluslararası Mavi Hilal İnsani Yardım ve Kalkınma Vakfı* (International Blue Crescent, IBC) [56].

AUTRES SERVICES DISPONIBLES DANS LE CAMP

Le camp compte plusieurs autres installations : six jardins d'enfants, six terrains de sports, un centre de jeunesse et deux mosquées[57].

Dans le camp, de nombreuses **activités sociales et culturelles** sont ouvertes aux femmes et aux hommes sans discrimination (cours de turc, d'informatique, de dessin, ateliers de tissage de tapis ou encore de coiffure et de musique)[58].

L'accès à des **téléphones** et à **internet** est assuré par l'entreprise Mobile MTT présent dans le camp par le biais d'un camion ambulancier[59].

D'autre part, tous les mois, chaque réfugié-e reçoit de l'AFAD **85 livres turques** (9,48 euros). Cet argent est directement crédité sur une carte électronique délivrée lors de l'admission au sein du camp. Cette carte ne fonctionne qu'au sein des **supermarchés** du camp pour s'approvisionner en nourriture et en denrées non-alimentaires.

ÉTUDE DES PRINCIPAUX PROBLÈMES ET BESOINS

SITUATION SÉCURITAIRE ET LIMITATION DE LA LIBERTÉ DE MOUVEMENT DES RÉFUGIÉ-E-S AU SEIN DU CAMP



Il y a une forte présence policière au sein du camp d'Elbeyli, du fait de sa région d'installation[60]. Une **politique sécuritaire** de grande ampleur a été mise en place.

Le camp est entouré par des **murs** et des **barbelés**. Sous **surveillance permanente** au moyen de **caméras** de sécurité dans l'enceinte et à l'extérieur du camp, il compte également plusieurs **tours de contrôle**[61]. D'autre part, lors de leur première entrée dans le camp, outre la carte d'identité temporaire délivrée par la DGGM, les réfugié-e-s se voient attribuer un numéro d'identification d'étranger ou familial. Ces moyens d'identifications doivent être présentés pour toutes sorties ou entrées futures au sein du camp limitant fortement le droit d'aller et venir des résident-e-s.

S'ajoutent à ce contrôle les réponses sévères des officiers en charge de la sécurité en cas de sortie prolongée en dehors du camp d'Elbeyli.



En effet, demeurer en dehors des murs du camp pendant une période trop étendue peut entraîner une perte de ses droits aux résident-e-s[62]. Des privations du droit au respect de la vie privée et familiale peuvent ainsi être observées : certain-ne-s réfugié-e-s se voient définitivement interdire un retour au sein du camp, et de fait, sont séparé-e-s de leur famille[63].

CLIMAT D'ENFERMEMENT ET CIRCUIT D'APPROVISIONNEMENT FERMÉ

Les résident-e-s du camp d'Elbeyli sont soumis-se-s à une **logique d'enfermement** et leur consommation est étroitement surveillée. Tous les biens alimentaires et non-alimentaires provenant de l'extérieur sont **interdits**[64]. Tout article doit donc être issu des supermarchés implantés au

sein du camp. Un passage obligatoire par des **portiques à rayons X** permet de s'en assurer[65]. Finalement, ce mode d'approvisionnement unique au sein du camp crée un réel **système de dépendance** chez les personnes réfugiées.

De plus, la somme d'argent allouée aux réfugié-e-s tous les mois est **insuffisante** pour s'établir au sein d'une ville turque et bénéficier de conditions de vie confortables. En pratique, les hommes et les femmes du camp d'Elbeyli n'ont donc pas d'autre choix que d'y rester afin de s'assurer un niveau de vie digne[66].

PROSTITUTION FORCÉE

Un rapport de 2017 de l'ONG Stockholm Center for Freedom[68] fait état d'un **réseau de prostitution forcée** au sein de plusieurs camps turcs et notamment dans celui d'Elbeyli. Des femmes syriennes réfugiées entre 15 et 30 ans seraient **exploitées** sexuellement. Le rapport fait état de contrats conclus entre des responsables du camp, des agents de sécurité, les familles des jeunes femmes et des personnes extérieures au camp.

PRÉCARITÉ DU STATUT DE PROTECTION TEMPORAIRE ET ACCÈS AU MARCHÉ DU TRAVAIL



Les résident-e-s du camp d'Elbeyli soumis-ses au statut de la protection temporaire ont le droit d'accéder au **marché du travail turc**. Ils-elles peuvent demander un **permis de travail** sur la base de leur carte d'identité de protection temporaire. Cependant, cet octroi se fait sous la discrétion de la **DGGM**[69].

En définitive, une véritable industrie privée profite de ce fonctionnement puisque seules certaines entreprises approvisionnent les supermarchés du camp[67].

Ces femmes seraient alors emmenées, dans la nuit, en dehors du camp et elles ne reviendraient que le lendemain ou quelques jours plus tard. Certaines d'entre elles rentrent après plusieurs mois enceintes et d'autres ne reviennent simplement pas et sont soumises à des **mariages forcés**.

Cependant, plusieurs **obstacles** rendent difficile l'obtention de ce droit (frais du permis de travail, professions réservées aux ressortissant-e-s turque-s, quotas)[70].

Le Règlement sur les permis de travail des étrangers sous protection temporaire prévoit des **quotas précis**[71].

Sur un même lieu de travail, les étranger-ère-s bénéficiaires de la protection temporaire ne doivent pas représenter plus de **10% de la main d'œuvre**. De plus, dès lors qu'un lieu de travail est composé de moins de dix salarié-e-s, un-une seul-e bénéficiaire de la protection peut y être employé-e.

DURÉE DE LA PROTECTION TEMPORAIRE

Les réfugié-e-s syrien-ne-s en Turquie sont incertain-e-s de la durée de leur statut. En effet, bien qu'il soit établi que la protection temporaire est un statut limité dans le temps, **aucun texte** ne précise la durée maximale de résidence sur le territoire turc pour ses bénéficiaires. Finalement, les résident-e-s du camp d'Elbeyli, et plus

En définitive, travailler en dehors du camp est un exercice périlleux **décourageant** de nombreux réfugié-e-s à jouir de ce droit.

globalement, les réfugié-e-s sous ce statut n'ont **pas de perspective d'avenir** au sein de la société turque. Ils-elles ne savent pas jusque quand ils-elles seront les bienvenu-e-s. Cela crée, de fait, un **climat d'insécurité constant**[72].

ENJEUX D'INTÉGRATION SOCIALE DES RÉFUGIÉ-E-S ET DE PRISE EN COMPTE DE LEURS SPÉCIFICITÉS

AMÉLIORATION DES SERVICES POUR L'HIVER

L'évolution des besoins des réfugié-e-s semble prise en compte par la direction du camp d'Elbeyli. Par exemple, en 2019, afin d'assurer des conditions de vies humaines pour les résident-e-s du camp durant l'hiver, l'AFAD a effectué des préparatifs hivernaux pour une **mise à l'abri du**

froid : fourniture de radiateurs, de cuisinières électriques, de couvertures, de manteaux, le changement des portes et des fenêtres des conteneurs[73].

REPRÉSENTATION DES ENCAMPÉ-E-S ET PARTICIPATION À LA VIE COLLECTIVE

Le camp d'Elbeyli est divisé en **districts**. Chacun de ces districts est dirigé par une personne désignée comme le « **mukhtar** », élue directement par les réfugié-e-s. L'un-e d'entre eux agit en tant que « chef-fe **mukhtar** » et représente la totalité des individus lors des **réunions** de la direction du camp. Ainsi, les **mukhtar** permettent de **coordonner** la communication à plusieurs échelles, d'identifier directement les **besoins des réfugié-e-s** et de les faire connaître auprès de la direction[74]. Les **femmes** sont encouragées à prendre part à la gestion du camp. En effet, l'AFAD insiste sur l'importance d'une **représentation mixte des encampé-e-s**[75].

EFFECTIVITÉ DU SERVICE D'ÉDUCATION ET PERSPECTIVES D'ÉVOLUTION



Les écoles du camp semblent **bien entretenues** et le niveau d'hygiène est satisfaisant. Les élèves peuvent décorer les locaux avec des dessins ou des œuvres d'art qu'ils-elles ont produit.

L'école est **gratuite** mais elle n'est **pas obligatoire**. Les enfants qui ne veulent pas s'y rendre ou qui s'en voient interdits par leur famille peuvent tout de même profiter des centres de loisir ou d'artisanat au sein desquels ils-elles peuvent bénéficier d'un **apprentissage différent**, par exemple, apprendre le métier de tapisserieuse[76].

D'autre part, le parcours de vie des élèves n'est pas ignoré. En effet, dans les écoles du camp, il y a

Finalment, ce système favorise un processus décisionnaire plus **égalitaire** et **participatif** au sein duquel les gestionnaires ne sont pas seul-e-s à prendre les décisions, les voix des résident-e-s du camp sont elles aussi entendues. Ce type de fonctionnement participatif est encore **rare** aussi bien dans les camps de réfugié-e-s que dans les centres d'hébergement en Europe.

des **travailleur-se-s sociaux** et notamment des psychologues scolaires afin d'aider les enfants à surmonter leurs traumatismes[77].

Enfin, les cours sont dispensés **en arabe et en turc** pour permettre aux élèves une **intégration** future au sein de la société turque et la capacité de suivre des études supérieures à l'université. Cette initiation à la langue du pays d'accueil commence dès la maternelle, stade auquel les enfants assimilent très vite cette nouvelle langue (six à sept mois suffisent)[78]. Par la suite, les étudiant-e-s peuvent choisir de continuer l'apprentissage du turc et obtenir un diplôme en langue qui pourra leur ouvrir les portes d'une **université turque partenaire**[79]. Le gouvernement turc

encourage ces initiatives à travers l'allocation d'une bourse aux jeunes hommes et aux jeunes femmes du camp qui souhaiteraient effectuer des études supérieures. Durant la scolarité de ces étudiant-e-s, leurs familles peuvent rester vivre au sein du camp et sont autorisées à leur rendre visite pendant les vacances. En 2016, **44 étudiants** ont obtenu un tel diplôme et ont pu s'inscrire à l'université[80].

ACCOMPAGNEMENT DES PLUS VULNÉRABLES



Le **Croissant Rouge turc** est très actif au sein du camp d'Elbeyli. Il fournit un **soutien psychologique** et social très important dans les écoles. En premier lieu, dans le cadre de l'opération *Syria Crisis Humanitarian Relief*, des études sont régulièrement menées par du **personnel qualifié** afin de comprendre les besoins psycho-sociaux des jeunes enfants. De plus, les femmes et les enfants du camp peuvent bénéficier d'un programme de soutien psychosocial qui propose l'organisation de jeux et de spectacles. Les résident-e-s du camp peuvent également s'exercer à plusieurs formes d'**art** par le biais d'ateliers d'artisanat (peinture, tissage)[81].

D'autre part, il existe des comités spéciaux, notamment pour les jeunes, les femmes et les **personnes vulnérables** qui reçoivent un **soutien spécifique**[82].

Enfin, sont organisés à Kilis, la ville la plus proche du camp, des **programmes d'intégration et de soutien**. Par exemple, un projet d'intégration sociale pour les femmes victimes de violences sexuelles a été mis en place afin de leur permettre d'échanger, de recevoir des conseils et d'acquérir de nouvelles compétences[83].

SOURCES ET RÉFÉRENCES

[1] T.C Elbeyli Kaymakamlığı, Fiche d'information, Elbeyli Geçici Barınma Merkezi, 10 mai 2019, <http://www.elbeyli.gov.tr/elbeyli-gecici-barinma-merkezi>.

[2] *Ibid.*

[3] « Syrie : entre fragmentation et résilience », 2016/4 (N°99), Confluences Méditerranée, 2016/4 (N° 99), pp. 87-93, <https://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2016-4-page-87.htm>.

[4] UNHCR, Operational Portal refugee situations (régulièrement mis à jour), <https://data2.unhcr.org/en/situations/syria/location/113>, consulté le 04 novembre 2021.

[5] UNHCR, Turkey Operational Update, Septembre 2021, <https://www.unhcr.org/tr/wpcontent/uploads/sites/14/2021/11/UNHCR-Turkey-Operational-Update-September-2021.pdf>

[6] Council of Europe, Ad hoc committee on large scale arrival of refugees to Turkey (Istanbul-Gaziantep, 14-16 June 2015), Progress report, 22 June 2015, Doc. 13813 Addendum III, p.6, <http://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=21841&lang=FR>.

[7] UNHCR, UNHCR Turkey : Syrian Refugee Camps and Provincial Breakdown of Syrian Refugees Registered in South East Turkey, 05 août 2021, https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/UNHCR_Syrian%20Refugee%20Camps%20and%20Provincial%20Breakdown%20of%20Syrian%20R.pdf.

[8] Assemblée générale des Nations Unies. (1948). *Déclaration universelle des droits de l'homme* (217 A (III)). Paris. <https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights>.

[9] *Convention relative au statut des réfugiés*, Genève, 28 juillet 1951, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 189, p.137, <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/statusofrefugees.aspx>.

[10] *Protocole relatif au statut des réfugiés*, New York, 31 janvier 1967, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 606, p.267, https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=V-5&chapter=5&lang=fr.

[11] *Convention relative au statut des réfugiés*, Genève, 28 juillet 1951, Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 189, p.137, Déclarations et réserves, Turquie, https://treaties.un.org/pages/ViewDetailsII.aspxsrc=TREATY&mtdsg_no=V2&chapter=5&Temp=mtdsg2&clang=_fr#EndDec.

[12] *Protocole relatif au statut des réfugiés*, New York, 31 janvier 1967, *Recueil des Traités*, vol.606, p. 267, Déclarations et réserves, Turquie, https://treaties.un.org/Pages/ViewDetails.aspxsrc=TREATY&mtdsg_no=V5&chapter=5&clang=_fr#EndDec.

[13] Néanmoins, ces personnes peuvent solliciter un permis de séjour temporaire. Pour ce faire, ils-elles doivent se présenter aux autorités de la province où ils-elles se trouvent et s'enregistrer auprès du UNHCR.

[14] Refugee Rights Turkey, Droits et obligations pour les personnes demandant la protection internationale, Questions et Réponses, Août 2017, p.1. <https://www.mhd.org.tr/images/yayinlar/MHM-17.pdf>.

[15] EMILE BOUVIER, « Point de situation sur les réfugiés en Turquie, leitmotiv diplomatique du Président turc », *Les clés du Moyen Orient*, 22 novembre 2019, p.2-4, <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Point-de-situation-surlesrefugiesenTurquieleitmotiv-diplomatique-du.html>, consulté le 04 janvier 2021.

[16] Pour une lecture de la loi n°6458 du 04 avril 2013 relative aux étrangers et à la protection internationale, voir le lien, <https://www.refworld.org/docid/5167fbb20.html>.

[17] Il reviendra à la Direction générale de la gestion de la migration (DGGM) d'examiner et de statuer sur la demande de protection internationale de l'intéressé-e. Contrairement au statut temporaire, l'octroi de la protection internationale emporte un droit au séjour permanent en Turquie. Pour plus d'informations, voir <https://www.mhd.org.tr/images/yayinlar/MHM-17.pdf>.

[18] Pour une lecture du règlement 2014/6883, du 22 octobre 2014, portant sur la protection temporaire (TPR), voir le lien, <https://www.refworld.org/docid/56572fd74.html>.

[19] Adrian FOUCHER, « Comment la Turquie, première terre d'accueil au monde, traite les réfugiés syriens », *Le Journal du Dimanche*, 02 Mars 2020, <https://www.lejdd.fr/International/commentlaturquiepremiere-terredaccueil-aumondetraitelesrefugiessyriens3952810#:~:text=Depuis%202011%2C%20une%20faible%20proportion,%20Hatay%2C%20Kilis%2C%20Gaziantep%20et,> consulté le 21 novembre 2020.

[20] European Council on Refugees and Exiles (ECRE), Asylum Information Database (AIDA), *Country report : Turkey*, 2019, pp. 71-73, <https://www.asylumineurope.org/reports/country/turkey>.

[21] Adrian FOUCHER, « Comment la Turquie, première terre d'accueil au monde, traite les réfugiés syriens », *Le Journal du Dimanche*, op.cit.

[22] T.C Elbeyli Kaymakamlığı, Fiche d'information, op.cit.

[23] Pour plus d'informations concernant la réponse de la Turquie à l'afflux massif de réfugié-e-s syrien-ne-s voir : UNHCR, *Syria regional response plan - Turkey response plan*, Janvier-décembre 2013, <https://www.unhcr.org/en-my/51b0a6689.pdf>.

[24] Loi n°6458, op. cit.

[25] UNHCR, *Operational Update 2018 Highlights*, 2018, <https://www.unhcr.org/tr/wpcontent/uploads/sites/14/2019/02/UNHCR-Turkey-Operational-Highlights-2018-Final.pdf>.

[26] Loi n°6458, op. cit.

[27] Règlement relatif à la protection temporaire, op.cit, Article 37(3)

[28] UNHCR, *Operational Update 2018 Highlights*, op.cit ; UNCHR, « UNHCR and AFAD agree emergency preparedness and response cooperation », 08 octobre 2019, <https://www.unhcr.org/news/press/2019/10/5d9c96fc4/unhcr-afad-agree-emergency-preparedness-response-cooperation.html>, consulté le 30 novembre 2020.

[29] Règlement relatif à la protection temporaire, op.cit, Article 37 (2).

[30] *Ibid*, Article 23(2).

[31] *Ibid*, Article 23(4).

[32] Loi n°6458, article 3 (l), op. cit.

[33] Council of Europe, Ad hoc committee on large scale arrival of refugees to Turkey (Istanbul-Gaziantep, 14-16 June 2015), op.cit.

[34] AFP, « At Elbeyli, a model refugee camp, Syrians look for a way out », RFI, 27 février 2016, <https://www.rfi.fr/en/contenu/20160227-elbeyli-model-refugee-camp-syrians-look-way-out>, consulté le 14 janvier 2021.

[35] Council of Europe, Ad hoc committee on large scale arrival of refugees to Turkey (Istanbul-Gaziantep, 14-16 June 2015), op.cit.

[36] Loi n°6458, op.cit, Article 96 (2).

- [37] T.C Kilis Valiliği (Gouvernance de Kilis), Fiche d'informations, *Elbeyli Geçici Barınma Merkezi*, <http://kilis.gov.tr/elbeyli-konaklama-merkezi>.
- [38] MAC MCCLELLAND, « How to Build a Perfect Refugee Camp », *The New York Times Magazine*, 13 février 2014, <https://www.nytimes.com/2014/02/16/magazine/how-to-build-a-perfect-refugee-camp.html>, consulté le 16 janvier 2021.
- [39] UNHCR, *Turkey Operational Update 2018 Highlights*, 10 septembre 2018, p. 1-2, <https://www.unhcr.org/tr/wp-content/uploads/sites/14/2019/02/UNHCRTurkeyOperational-Highlights-2018-Final.pdf>.
- [40] Turkish Red Crescent, UNICEF, IHH, UNHCR.
- [41] Dernièrement, la Turquie s'est vu attribuer six milliards d'euros par l'Union Européenne. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à consulter le communiqué de presse de l'AFP, « L'UE alloue l'aide promise à la Turquie pour l'accueil des réfugiés », publication sur le site du quotidien l'Orient le jour, 17 décembre 2020, <https://www.lorientlejour.com/article/1245247/lueallouelaidepromisealaturquiepourlaccueildesrefugies.html#:~:text=L'Union%20europ%C3%A9enne%20a%20allou%C3%A9,2016%20au%20sujets%20des%20migrants>.
- [42] MAC MCCLELLAND, « How to Build a Perfect Refugee Camp », op.cit.
- [43] Refugee Rights Turkey, Droits et obligations pour les personnes demandant la protection internationale, Questions et Réponses, Août 2017, p.3, <https://www.mhd.org.tr/images/yayinlar/MHM-17.pdf>
- [44] UNHCR, *Turkey Operational Update 2018 Highlights*, Op.cit.
- [45] En Turquie, les individus qui bénéficient de la protection temporaire ne sont autorisés qu'à y résider pendant une période raisonnable. Le droit d'asile est accordé temporairement jusqu'à la réadmission de l'individu au sein d'un pays tiers.
- [46] Pour plus d'informations sur le contenu du statut de protection temporaire voir, <https://asylumineurope.org/reports/country/turkey/content-temporary-protection/>.
- [47] ANNE-MARIE BISSADA, Life of Syrian refugees in Turkey's Elbeyli camp, *International Report*, Radio France International, 07 juin 2016, 04 min, <https://www.rfi.fr/en/europe/20160607-Turkey-Syrian-refugees-Elbeyli-camp-part-1>.
- [48] Council of Europe, Ad hoc committee on large scale arrival of refugees to Turkey (Istanbul-Gaziantep, 14-16 june 2015), op.cit.
- [49] *Ibid.*
- [50] *Ibid.*
- [51] COMMISSION EUROPEENNE, *Technical Assistance to the EU Facility for Refugees in Turkey, Final Report*, October 2018, p.139, https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/updated_needs_assessment.pdf
- [52] ALPER K. DOGAN, « En Turquie, les camps de réfugiés sous les ordures », PNUD, 3 février 2016, <https://www1.undp.org/content/undp/fr/home/blog/2016/2/3/Managing-the-refuse-of-the-refused.html>, consulté le 16 mars 2021.
- [53] Refugee Rights Turkey, Droits et obligations pour les personnes demandant la protection internationale, Op.cit.
- [54] ANNE-MARIE BISSADA, Life of Syrian refugees in Turkey's Elbeyli camp, op.cit.
- [55] WORLD FOOD PROGRAMME, *WFP Turkey Country Brief*, Août 2019, <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/2019%2008%20Turkey%20Country%20Brief%20%20August.p>.
- [56] Council of Europe, Ad hoc committee on large scale arrival of refugees to Turkey (Istanbul-Gaziantep, 14-16 june 2015), op.cit.
- [57] *Ibid.*
- [58] *Ibid.*
- [59] *Ibid.*
- [60] *Ibid.*
- [61] Diego Ibarra Sanchez, DIS, (28 février 2016), Le camp d'Elbeyli, situé dans le sud de Kilis en Turquie, accueille environ 24 000 Syriens. Le camp est entouré de murs et de tours de guet, MeMo / Al Jazeera, <https://www.aljazeera.com/gallery/2016/2/28/syrian-refugees-mass-at-turkish-border>.
- [62] MICHEL MOUTOT, AFP, « À Elbeyli, le blues des réfugiés syriens », L'Orient le jour, 24 février 2016, <https://www.lorientlejour.com/article/972087/a-elbeyli-le-blues-des-refugies-syriens.html>, consulté le 21 janvier 2021.
- [63] *Ibid.*
- [64] ANNE-MARIE BISSADA, Life of Syrian refugees in Turkey's Elbeyli camp, op.cit.
- [65] MICHEL MOUTOT, AFP, « À Elbeyli, le blues des réfugiés syriens », L'Orient le jour, 24 février 2016, op. cit.
- [66] ANNE-MARIE BISSADA, Life of Syrian refugees in Turkey's Elbeyli camp, op.cit.
- [67] ALAIN CONSTANT, « Réfugiés : un marché sous influence » : comment l'industrie privée cible les réfugiés », *Le Monde*, 08 septembre 2018, https://www.lemonde.fr/television-radio/article/2018/09/08/refugiesunmarchesousinfluencecommentlindustriepriveeciblelesrefugies_5352029_1655027.html, consulté le 14 janvier 2021.
- [68] Stockholm Center for Freedom, Report: Syrian women in Turkey's refugee camps forced into prostitution, 03 juillet 2017, <https://stockholmcf.org/report-syrian-women-in-turkeys-refugee-camps-forced-into-prostitution/>.
- [69] Le Règlement sur le permis de travail des réfugié-és sous protection temporaire prévoit les procédures d'octroi de permis de travail. Pour une lecture du Règlement, 2016/8375 du 11 janvier 2016, voir le lien, <https://www.refworld.org/docid/582c71464.html>.
- [70] Pour plus d'information concernant l'accès des réfugié-és temporaires au marché du travail en Turquie, voir, <https://asylumineurope.org/reports/country/turkey/content-temporary-protection/employment-and-education/access-labour-market/>.
- [71] Règlement 2016/8375, op.cit, Article 8.
- [72] Amnesty International, Struggling to survive refugees from Syria in Turkey, 2014, p. 21-22, https://www.amnestyusa.org/files/eur_440172014.pdf.
- [73] IZZET MAZI, « Elbeyli Geçici Barınma Merkezi kışa hazır », *Agence Anadolu*, 22 novembre 2019, <https://www.aa.com.tr/tr/turkiye/elbeyligeicicibarınmamerkezi-kisa-hazir/1652803>, consulté le 7 novembre 2021.
- [74] Council of Europe, Ad hoc committee on large scale arrival of refugees to Turkey (Istanbul-Gaziantep, 14-16 june 2015), op.cit.

[75] AFAD, *Syrian Women in Turkey*, 2014, pp. 75-77.

[76] ANNE-MARIE, BISSADA, *Life of Syrian refugees in Turkey's Elbeyli camp*, op.cit.

[77] *Ibid.*

[78] *Ibid.*

[79] SON GÜNCELLENME, « SURİYELİ ÖĞRENCİLER TÜRKÇE KURS DİPLOMALARINI VALİ TAPSIZ'DAN ALDI », *Milliyet*, 22 juillet 2014, <https://www.milliyet.com.tr/yerel-haberler/kilis/suriyeli-ogrenciler-turkce-kurs-diplomalarini-vari-tapsiz-dan-aldi-10306331>, consulté le 08 février 2021.

[80] ANNE-MARIE, BISSADA, *Life of Syrian refugees in Turkey's Elbeyli camp*, op.cit.

[81] International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC), News and media, *Preparing for the onset of winter in tent and container camps on the Turkish-Syrian border*, 29 décembre 2012, <https://reliefweb.int/report/turkey/preparing-onset-winter-tent-and-container-camps-turkish-syrian-border>, consulté le 7 novembre 2021.

[82] *Ibid.*

[83] CunciCouncilurope, *Ad hoc committee on large scale arrival of refugees to Turkey (Istanbul-Gaziantep, 14-16 june 2015)*, op.cit.